



## Réunion du Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne



Le Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne s'est réuni le 25 mai 2018 à la Laure des Grottes de Kiev, sous la présidence de Sa Béatitude le métropolite de Kiev et de toute l'Ukraine.

Un message du métropolite Onuphre « A l'épiscopat, au clergé, aux moines et aux laïcs de l'Église orthodoxe ukrainienne sur l'initiative concernant « l'octroi du Tome d'autocéphalie à l'Église orthodoxe en Ukraine » » a été approuvé.

Comme il est précisé dans le message, il a été inspiré par la vive discussion qui se poursuit en Ukraine sur l'octroi possible de ce Tome par le Patriarcat de Constantinople. Il est noté que ni l'Église orthodoxe ukrainienne, ni les Églises orthodoxes locales n'ont reçu de lettres officielles de Constantinople à ce sujet. A la demande des primats des Églises orthodoxes locales, le métropolite Onuphre les a informées par lettre de la situation courante dans l'Orthodoxie ukrainienne et de la position de l'Église orthodoxe ukrainienne. Les primats et les Conciles épiscopaux des Églises locales expriment leur avis négatif et leurs réserves sur le possible octroi du Tome susmentionné, assurant également l'Église orthodoxe

ukrainienne de leur soutien.

Il est souligné que « la voie du rétablissement de l'unité et le possible statut autocéphale de l'Église ukrainienne... ne doivent pas passer par la légalisation du schisme, qui prendraient la place de l'Église du Christ ». En référence à un décret du Concile jubilaire de l'Église orthodoxe ukrainienne en date du 8 juillet 2011, il a été souligné que le rétablissement de l'unité « *doit se produire suivant les canons de l'Église orthodoxe, sans intervention de forces politiques et par le retour à l'Église orthodoxe ukrainienne canonique de ceux qui s'en sont écartés.* »

Le texte constate que l'adoption de semblables décisions dans l'Église doit résulter « de la discussion des questions importantes et actuelles tant pour une Église locale en particulier, que pour l'ensemble de l'Orthodoxie. Toute action unilatérale est dans l'Église une violation du principe de conciliarité et constitue une menace pour l'unité de l'Église. »

« L'histoire récente de l'Église orthodoxe en Ukraine, dit le message, permet de conclure que ce sont la violation du principe de conciliarité, l'absence de sensation du pouls de la vraie vie interne de l'Église, ainsi que l'ingérence des politiques et d'autres forces antiecclesiastiques dans les affaires internes de l'Église qui ont causé le schisme dans l'Orthodoxie ukrainienne. » Le texte dénonce aussi d'autres causes essentielles de la formation de structures anticanoniques en Ukraine, comme « l'absence de conscience canonique et d'obéissance à l'Église, l'absence de discussion collégiale des questions ecclésiastiques importantes, le manque de patience et de compréhension mutuelle, l'orgueil, ainsi que l'ingérence des facteurs politiques dans les questions ecclésiastiques. » « C'est une voie erronée, une voie que ne doit pas suivre l'Église du Christ », est-il déclaré.

Le texte souligne aussi l'inutilité des tentatives des autorités de l'Église et « de forces extérieures à l'Église » pour réunir artificiellement l'Église, sans tenir compte des réalités de la vie de l'Église ni des possibles conséquences néfastes qui pourraient résulter de ces efforts : « Le statut d'autocéphalie a une dimension strictement technique, propre à l'Église, qui permet de contribuer à l'évangélisation du territoire d'un état donné, et ne peut devenir un instrument de lutte géopolitique. En même temps, le statut d'autocéphalie est octroyé à toute l'Église dans le cadre d'un territoire donné. Il est donc nécessaire de prendre conscience que l'apparition d'une juridiction parallèle en Ukraine pourrait entraîner de nouvelles confrontations à l'intérieur de notre nation, ce qui, non seulement, constituerait une menace pour la sécurité de l'état, mais remettrait en question la possibilité de la réunification de l'Église en Ukraine à l'avenir. Notre peuple pourrait se trouver divisé pour longtemps, si ce n'est pour toujours. »

Pour les auteurs du message, « c'est la restauration de l'unité ecclésiastique en Ukraine, et non la légitimation de la division dans l'Église au moyen de la création d'une structure ecclésiastique parallèle » qui

permettra de sortir de la situation. Il est particulièrement souligné que « pour résoudre avec succès le problème du schisme ukrainien, « il faut d'autres conditions, notamment la paix et la stabilité dans l'état. »

La hiérarchie de l'Église orthodoxe ukrainienne a confirmé son « ouverture et sa disponibilité à toute collaboration constructive et à tout dialogue qui aurait pour objectif de parvenir à l'unité ecclésiale ». Elle lance aussi un appel spécial aux hiérarques, au clergé, aux moines et aux fidèles enfants de l'Église orthodoxe ukrainienne à ménager et à défendre l'unité de l'Église.

« La mission de l'Église du Christ consiste à prêcher l'Évangile du Christ, à accomplir la grâce de la transfiguration du monde par les Saints Sacrements, enseignant aux hommes à vivre selon les commandements de Dieu. C'est pourquoi l'Église du Christ vit selon ses propres normes, qu'on ne peut modifier en fonction de la conjoncture politique fluctuante. La seule voie de restauration de l'unité ecclésiale consiste dans la cessation de toute intervention extérieure dans les affaires de l'Église, afin de laisser l'Église du Christ panser les plaies de la division de l'Orthodoxie ukrainienne elle-même, avec l'aide de Dieu. »

Les membres du Saint-Synode de l'Église orthodoxe ukrainienne ont aussi ratifié la formation du comité d'organisation des festivités du 1030<sup>e</sup> anniversaire du Baptême de la Russie, dont le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine est nommé président. Les dates des célébrations ont été fixées.

Le Synode a aussi adopté une résolution à propos de la conduite du métropolite Alexandre de Pereïaslav-Khmel'nitski. Il l'appelle « à ne pas entacher l'éminent titre d'évêque qu'il porte par une conduite et une vie indignes, et à s'abstenir à l'avenir de toute intervention ou déclaration publique qui pourrait susciter l'indignation de l'épiscopat, des clercs et des laïcs de l'Église orthodoxe ukrainienne et troubler les cœurs des fidèles ». Le Synode se réserve la possibilité de prendre « une autre décision disciplinaire canonique » dans le cas où cet appel à la raison serait ignoré.

Le Synode a enfin pris plusieurs décisions concernant le fonctionnement des diocèses et des monastères de l'EOU et institué une fête en l'honneur des icônes de la Mère de Dieu, ainsi qu'une fête en mémoire de saint Jonas de Kiev (le dimanche suivant l'Exaltation de la Sainte Croix).